



14ème législature

Question N° : 63554	De M. Christophe Premat (Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt	Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt	
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse >exploitations	Analyse > traite solaire. expérimentation. bilan.
Question publiée au JO le : 09/09/2014 Réponse publiée au JO le : 16/12/2014 page : 10518		

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur les dispositifs émergents de traite solaire en France. Par exemple, il y a quelques années, le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) de la Grange vagnot dans le département de l'Ain, avait investi dans l'installation de panneaux solaires thermiques sur les façades des bâtiments de traite qui permettaient d'alimenter deux ballons d'eau de 600 litres et d'éviter la production de 1,5 tonnes de CO2 par an. Le chauffage à 60 degrés des 750 litres d'eau que nécessite la traite des vaches à l'énergie solaire est un dispositif que l'on retrouve dans d'autres fermes. D'autres expériences de traite solaire des vaches et des chèvres sont recensées en Indre avec des aides initiales des chambres d'agriculture et de l'ADEME. Il aimerait savoir s'il existe un bilan de toutes ces expériences de traite solaire afin d'évaluer les besoins des agriculteurs et exploitants souhaitant investir dans ce type de dispositifs alternatifs à l'avenir.

Texte de la réponse

Les deux plus gros postes de consommation d'énergie sur les exploitations laitières sont le poste bloc de traite et le poste bâtiment et pratiques d'élevage. Plus particulièrement, le tank à lait, le chauffe-eau et la pompe à vide représentent 85 % de la consommation électrique du bloc traite (source : institut de l'élevage, 2009). La recherche de la performance énergétique au niveau du bloc de traite est donc pertinente, et passe prioritairement par une réduction de la consommation d'énergie. La production d'énergie renouvelable en substitution à l'énergie fossile ou l'électricité peut être intéressante en complément. Les actions de réduction de la consommation d'énergie du poste de bloc de traite sont nombreuses. En particulier, la consommation du tank à lait peut être réduite en diminuant le travail de réfrigération du tank par l'installation de pré-refroidisseurs de lait, et en entretenant le tank afin de favoriser une bonne ventilation autour du groupe frigorifique. La consommation du chauffe-eau peut elle aussi être réduite par l'installation d'un récupérateur de chaleur sur le tank à lait. Concernant l'utilisation de solaire thermique dans le cadre de l'activité de traite, les premiers retours d'expérience évoquent un intérêt réel, néanmoins conditionné à des besoins continus d'eau chaude pour rentabiliser correctement l'installation même avec subvention. Il importe de bien dimensionner et optimiser les équipements, capteurs et chauffe-eau en prévoyant les périodes de pointe en eau chaude. Le retour sur investissement peut être long, souvent supérieur à 10 ans. Le solaire thermique présente également un intérêt dans d'autres types d'ateliers, par exemple en élevage de veaux de boucherie, où la production d'eau chaude constitue le premier poste de consommation d'énergie directe. L'installation d'un chauffe-eau solaire peut là aussi réduire considérablement les dépenses et renforcer l'autonomie de l'exploitation. Ces différents investissements sont aujourd'hui aidés par l'État et le fonds européen agricole pour

le développement rural via le plan de performance énergétique des exploitations agricoles, remplacé à partir de 2015 par le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Des initiatives plus locales incitent également à la mise en place de ces démarches. Par exemple, le programme « éco énergie lait », mené par le groupement d'intérêt économique « élevages de Bretagne », avec le soutien de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, de la région et des conseils généraux de Bretagne, vise à favoriser les économies d'énergie dans les exploitations laitières bretonnes. Dans le cadre du projet agro-écologique pour la France, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt accorde un fort intérêt aux multiples dispositifs alternatifs favorables à la performance énergétique.